



# TAXE D'APPRENTISSAGE

CONTRIBUEZ ACTIVEMENT À LA FORMATION DE VOS  
FUTUR.E.S COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS EN  
VERSANT VOTRE TAXE A L'UFR **SCIENCES DE L'HOMME ET  
DE LA SOCIÉTÉ (SHS)**

---

## POURQUOI VERSER LA TAXE À L'UFR SHS ?

L'UFR Sciences de l'Homme et de la Société de l'Université Grenoble Alpes prépare ses étudiants et ses étudiantes, dans les meilleures conditions, pour répondre aux défis de demain.

En choisissant d'être notre partenaire et de verser votre taxe d'apprentissage à notre UFR, vous contribuez activement à la formation de vos futures collaboratrices et futurs collaborateurs.



## NOS FORMATIONS EN PSYCHOLOGIE

### PSYCHOLOGIE

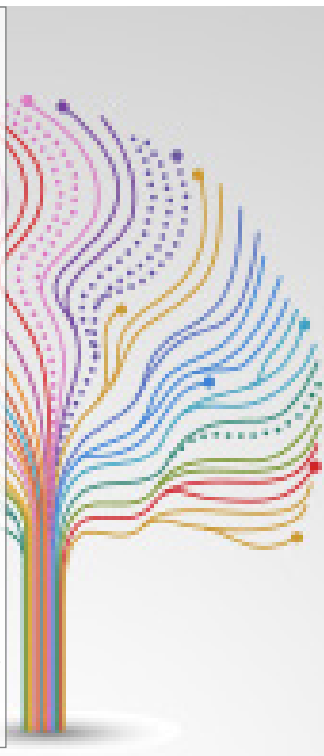
#### Licence généraliste

**Licence Professionnelle Métiers de la GRH** : formation, compétence, emploi

#### Master Psychologie 7 parcours :

- Psychologie clinique cognitivo-comportementale basée sur les processus
- Psychologie clinique - Psychologie de la santé
- Psychologie clinique - Psychocriminologie
- Psychologie du travail et ergonomie : changement, sécurité et mobilisation des ressources
- Neuropsychologie et neurosciences cliniques
- Neuropsychologie de l'enfant
- Recherche en psychologie

+ d'infos : <https://shs.univ-grenoble-alpes.fr/l-ufr-shs/les-departements/psychologie>



## SOUTENIR L'UFR SHS, C'EST FACILE !

### Promesse de versement :



<https://taxe-apprentissage.univ-grenoble-alpes.fr/?uai=0382905B>

## Chiffres clés

4

### DÉPARTEMENTS

MIASHS

PSYCHOLOGIE

SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET  
DE LA FORMATION

SOCIOLOGIE

2900

ETUDIANT.E.S

30

FORMATIONS

250

INTERVENANTS

EXTERIEURS

730

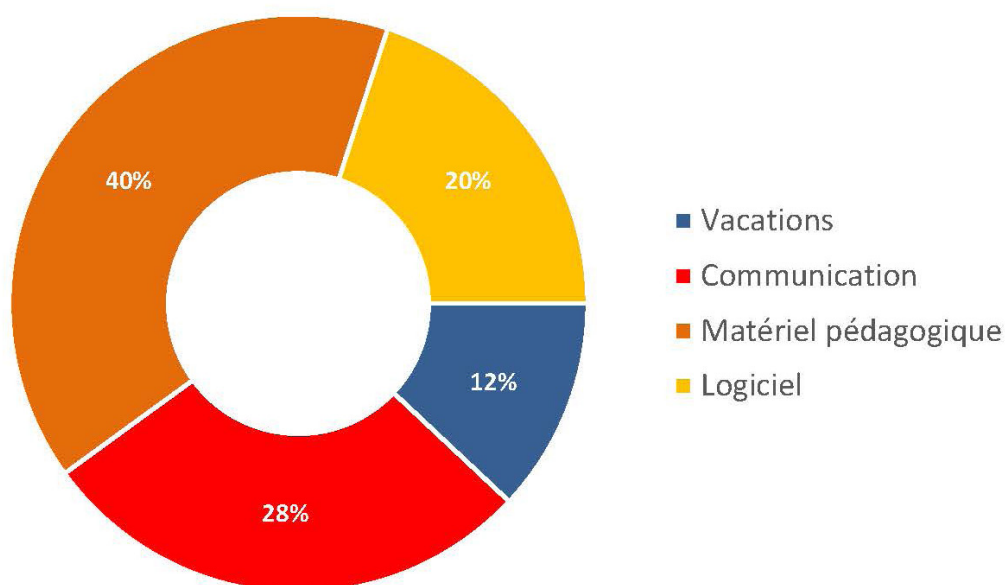
STAGIAIRES/AN

### Comment affecter la taxe à l'UFR SHS ?

- Dès le 25 mai 2023, vous accédez à la plateforme **SOLTéA**, à l'aide de vos identifiants fournis via Net-Entreprises;
- Vous désignez les établissements de votre choix et vous répartissez le montant de votre solde en pourcentage;
- Afin de soutenir l'UFR SHS, vous fléchez votre versement en renseignant notre numéro **UAI : 0382905B**

## Du versement de la taxe aux actions réalisées

- Achat, location et entretien de matériel et de biens d'équipement pédagogique et professionnel
- Rémunération de conférenciers ou d'intervenants professionnels
- Dépenses de fonctionnement pédagogique liées à la mise en oeuvre des formations dispensées
- Actions de promotion des formations





## CONTACT

[shs-taxeapprentissage@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:shs-taxeapprentissage@univ-grenoble-alpes.fr)

UFR Sciences de l'Homme et de la Société  
Bâtiment Michel Dubois  
1251 avenue Centrale  
38400 Saint Martin d'Hères

Accueil UFR : 04 38 42 19 82

Plus d'infos sur : <https://shs.univ-grenoble-alpes.fr>